

Projet de valorisation  
des Marais de Rosconnec (Dinéault)  
par la création d'un sentier de découverte et  
d'un observatoire accessibles à tous

PA 0290441900001

PERMIS D'AMENAGER- PIECES TECHNIQUES



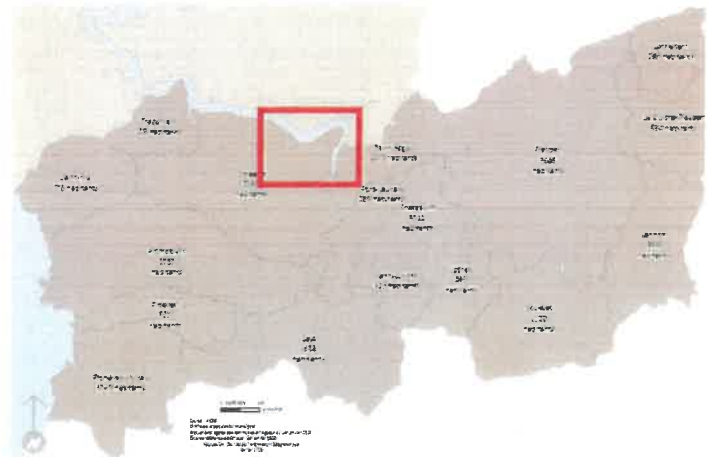
**Maîtrise d'ouvrage :** Conseil départemental du Finistère

**Partenaires techniques :** Bretagne Vivante, Parc naturel Régional d'Armorique

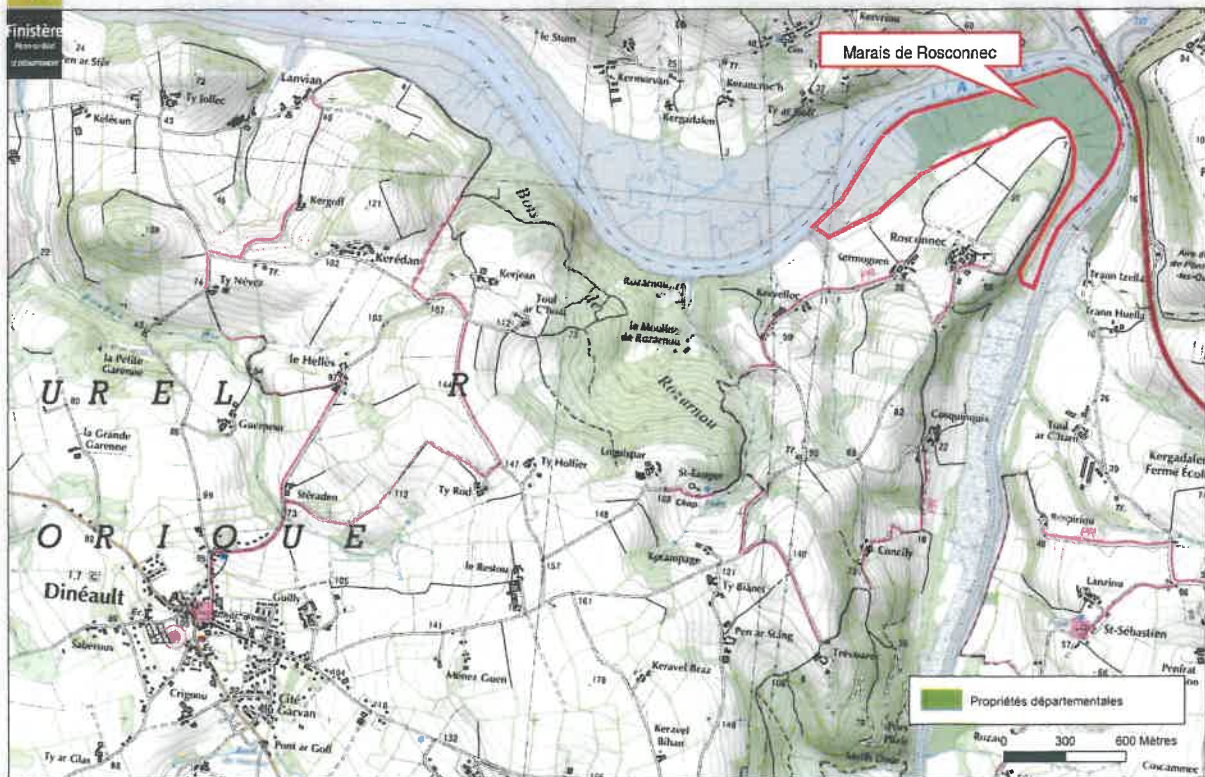
**Maîtrise d'œuvre pour la plateforme d'observation :** Bureau d'études QSB (Lannion)

**Localisation géographique :**

- Département du Finistère
- Communauté de communes de Pleyben -Châteaulin- Porzay
- Commune de Dinéault
- Lieu-dit « Rosconnec »
- Entité écologique des marais de l’Aulne maritime et de la Douffine
- Document d’urbanisme : Dinéault est soumis au Règlement national d’urbanisme. Le marais de Rosconnec est disjoint de toute zone urbanisée.



**LOCALISATION DES MARAIS DE ROSCONNEC (COMMUNE DE DINEAULT)**



Le projet porte sur la valorisation auprès du grand public des marais de Rosconnec, espace naturel sensible situé sur la commune de Dinéault, par la mise en place d'un aménagement adapté aux caractéristiques particulières des lieux.

Cette ambition est née d'un constat simple : cet espace présente des qualités paysagères et écologiques remarquables, mais ne peut être ouvert au public dans sa globalité pour des questions de sécurité. Il s'agit en effet d'une zone marécageuse au sol vaseux, régulièrement immergée soit par montée de la nappe d'accompagnement de l'Aulne, soit lors de forts coefficients de marée (> 90). Divers points d'eau et fossés, parfois assez profonds, sont disséminés dans une végétation dépassant souvent les 2m de hauteur, d'où un risque important de chute et de noyade. De plus, son grand intérêt faunistique (présence du Phragmite aquatique, de la Loutre, etc...) pourrait être remis en cause par une fréquentation trop diffuse du public.

En complément des boucles de randonnée déjà existantes, qui longent le site sans y pénétrer, le Conseil départemental du Finistère et Bretagne vivante, propriétaires majoritaires du site, se proposent donc de créer un point d'immersion dans le marais, permettant aux visiteurs de découvrir l'entité marécageuse dans son étendue et dans sa diversité d'habitats, de façon sécurisée et canalisée, en limitant au maximum la perturbation induite sur les espèces et les milieux.

Après concertation avec les acteurs locaux, il a également été convenu que cet équipement réponde à un double objectif fonctionnel : permettre à un public non initié de découvrir les lieux grâce à un équipement surélevé offrant une meilleure lecture de ce paysage très plan, mais également servir à des scientifiques et/ou à un public spécialisé pour des opérations de suivi d'espèces dans de bonnes conditions (observatoire discret et confortable, même en cas d'intempéries).

Pour faciliter l'accès des visiteurs à cet observatoire, le site devra être équipé d'une petite aire de stationnement, car le bourg le plus proche est situé à plus de 5 km, et le hameau de Rosconnec ne dispose d'aucune zone de stationnement publique. Ce petit parking a volontairement été limité à 4 places pour véhicules légers (dont une réservée aux personnes handicapées) pour encadrer la fréquentation du lieu, et positionnée dans un lieu facilement accessible en voiture, juste en face d'un des chemins carrossables desservant le marais. Il s'agit actuellement du point haut d'une prairie mésophile sans caractère patrimonial, bordée de jeunes saules. La création de cette zone de stationnement, en mélange terre-pierre engazonné, ne détruira donc pas de milieu remarquable, et sera facilement intégrée dans ce paysage bocager. Afin d'éviter toute intrusion des visiteurs dans le marais depuis ce point, une clôture bois sera mise en place autour du stationnement, doublée d'une haie champêtre. Le linéaire de saules supprimé sera donc intégralement compensé. Ces travaux de création d'une aire de stationnement « visiteurs » seront l'occasion de conforter un emplacement existant à quelques mètres pour le stationnement des engins de service (fourgon, bétailière). Là encore, il s'agira d'un simple stationnement en terre-pierre, sur fondation drainante en grave 40/70, encadré par une barrière artisanale déjà existante.

Depuis l'aire de stationnement, les visiteurs pourront se diriger vers l'observatoire, situé à 300m plus à l'est, en empruntant un chemin balisé « Petite randonnée », appartenant à l'association foncière communale. Celui-ci est empierré, plan et en bon état, un simple curage des dépôts de matière organique superficiels permettra de le rendre accessible aux personnes en fauteuil roulant et aux poussettes.

Pour les questions d'inondabilité et de faible portance du sol préalablement évoquées, les derniers mètres d'accès à la plateforme d'observation, installée au cœur du marais, nécessitent la mise en place de pilotis, pour rester praticables en toute saison. La zone d'implantation de l'observatoire a été définie de façon à limiter au maximum la longueur de ce platelage, tout en offrant un large cône de vue sur le site et ses abords, et en s'insérant entre différents milieux naturels pour « donner à voir » au public. Ainsi, l'emplacement retenu permet, avec la création de seulement 40 ml de platelage, de disposer d'un panorama à 180° sur le marais, et de montrer des roselières, des saulaies, une mare de type lagune et une prairie à Jonc maritime, sans pour autant impacter ces deux derniers habitats naturels, jugés d'intérêt communautaire. Cet emplacement permet

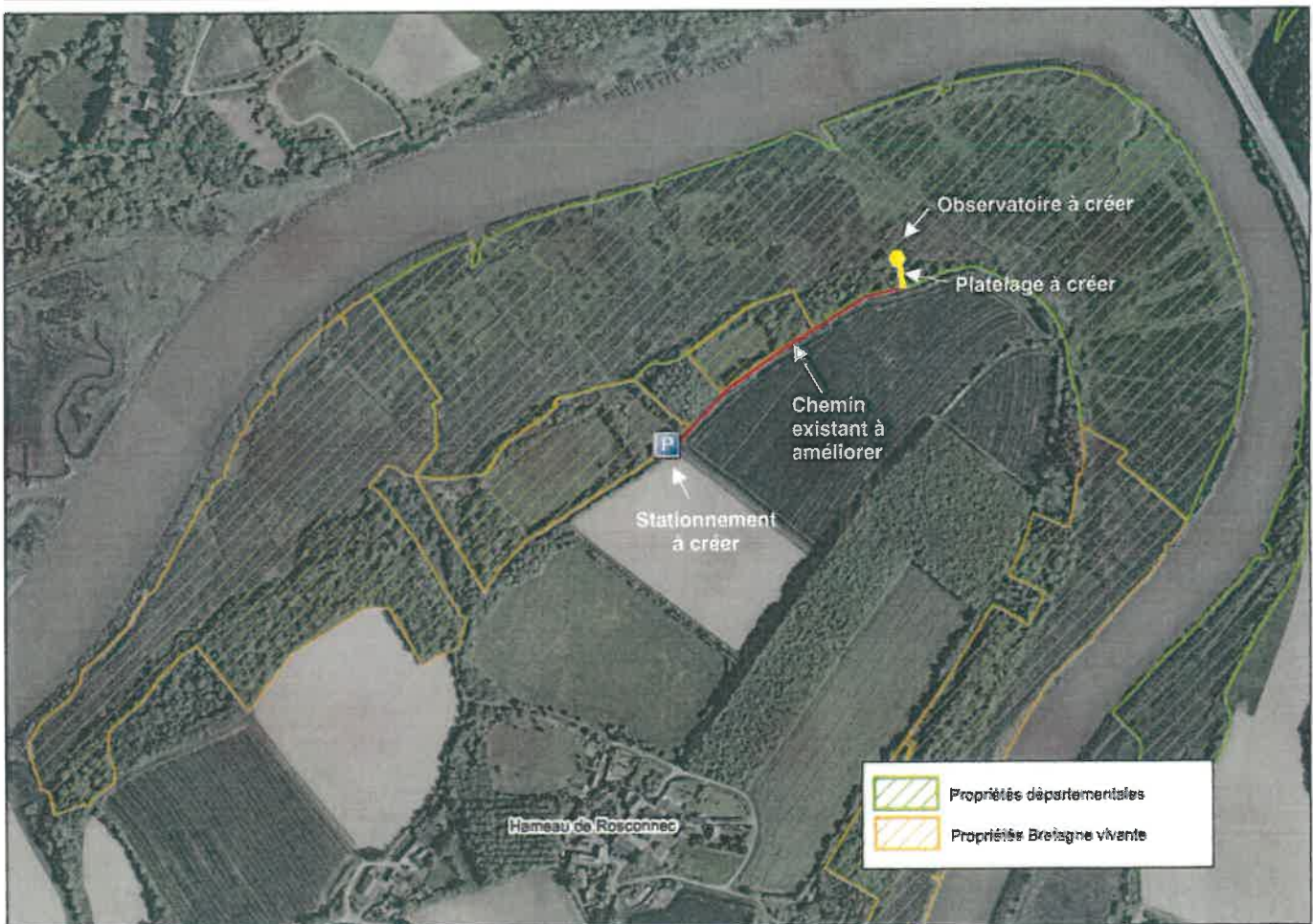
également de rendre l'observatoire accessible aux personnes à mobilité réduite, car la longueur du platelage a été calculée de façon à permettre la mise en œuvre d'un profil en long avec une pente inférieure à 4%.

La présente demande de permis d'aménager porte sur la création des aires de stationnement, du platelage et de la plateforme d'observation.

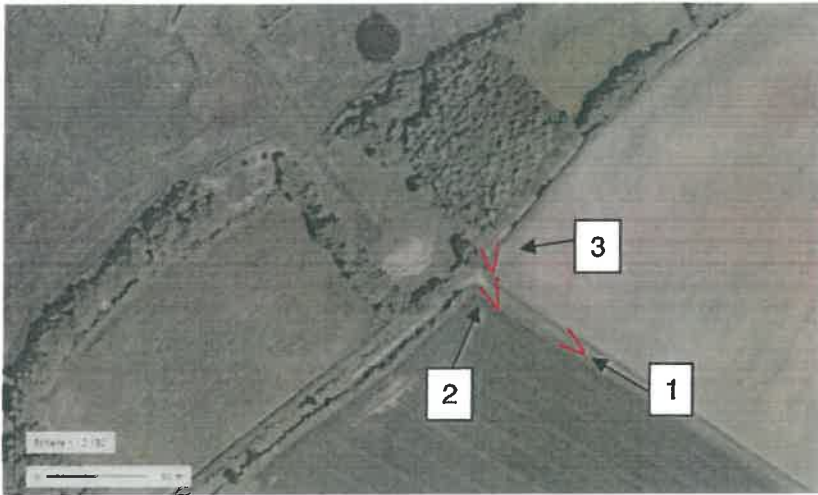


*Schéma de principe de la plateforme d'observation*

**LOCALISATION DES AMENAGEMENTS PREVUS AU SEIN DU MARAIS**



### PA3 – Plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords



Localisation et orientation des prises de vue



Photo 1

*Photo 1 : Au premier plan, le chemin carrossable permettant d'accéder au marais depuis le hameau de Rosconnec.*

*Au fond au centre, au niveau du panneau, le lieu d'implantation pressenti pour l'aire de stationnement*



Photo 2

Photo 2 : La flèche rouge de gauche matérialise l'emplacement de l'aire de stationnement VL (4 places), et celle de droite, l'emplacement de la zone de stationnement pour les véhicules techniques.



Photo 3 : A gauche, la barrière existante matérialise l'emplacement de la zone de stationnement pour les véhicules techniques. A droite, le chemin de l'association foncière longeant le marais et menant au futur lieu d'implantation de l'observatoire, à 300m.



*Localisation et orientation des prises de vue*

PA 0290441900001

*Photo 4 : A droite, le chemin de l'association foncière communale, empierré, qui longe le marais, mais n'offre pas de cône de visibilité sur celui-ci (haie arborée tout le long) ; à gauche, futur sentier d'accès à la plateforme, partant à travers la saulaie vers le cœur du marais. La flèche rouge matérialise le point d'insertion du futur platelage.*



Photo 5

*Photo 5 : Futur sentier d'accès à la plateforme, vu depuis le chemin communal, en regardant plein nord.*

*Noter son aspect boueux : un platelage sur pilotis est nécessaire pour le rendre praticable en toute saison. Actuellement, il est utilisé uniquement par le gestionnaire du site (Bretagne vivante)*



Photo 4



Photo 6

*Photo 6 : Lieu d'implantation retenu pour la création de l'observatoire, la flèche rouge indiquant l'emplacement de la plateforme (à proximité d'une mare nouvellement créée, d'une roselière et d'une jonchaie, mais sans destruction de milieu d'intérêt patrimonial)*

Tests de vision panoramique depuis le futur emplacement de la plateforme  
(2.5m de hauteur)

PA 029044900001



Vue vers l'ouest :

- au premier plan, marais avec roselière, lagune, fossé et saulaie.
- au second plan, en plein centre, colline de Kerédan (121 m), à droite, coteau de Logonna-Quimerc'h (commune de Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h),



Vue vers l'est :

- au premier plan, marais avec roselière, jonchaie, prairie à chiendent maritime
- au second plan, à gauche, hameau de Botaniec (Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h), à droite, pont au-dessus de la confluence Aulne/Douffine sur la voie express Brest/Quimper, coteau du Roscoat